

TEMOIGNAGE (*)

Si Abdessadek Rabiah, le grand juriste

Un grand homme, un grand commis de l'Etat vient de nous quitter au petit matin de ce mardi 12 août 2008. Si Abdessadek Rabiah, dont la personnalité marquera à jamais la famille du secrétariat général du gouvernement, aura été l'un de ces juristes à la perspicacité si vive que tous ceux qui l'ont côtoyé tout au long de sa carrière garderont le souvenir des enseignements que, sans le vouloir et en toute spontanéité, il prodiguait avec fougue et générosité.

Avec le décès de Si Rabiah, parti à 63 ans, somme toute dans la fleur de l'âge de l'homme mûr, c'est le grand maître d'une noble école qui disparaît. L'école du secrétariat général du gouvernement. Une école aux fondements enracinés dans l'histoire de notre pays avec le premier gouvernement du Maroc de nouveau indépendant, le 7 décembre 1955. Une école qui compte, parmi ses autres maîtres, dont on citera Hadj M'Hamed Bahnini et Si Abbas El Kissi, des personnages illustres aux noms gravés dans toutes les mémoires, connus pour leur probité intellectuelle, leur abnégation au service de la patrie et leur dévouement indéfectible à la personne de Sa Majesté.

Qui parmi les juristes du secrétariat général du gouvernement ne se souviendra pour toujours des réponses que Si Rabiah, glosant le contenu de toute note à son attention, émettait à l'adresse de son auteur, en guise d'instruction de la position à prendre ? On avait beau étudier l'équation juridique posée, et lorsque l'on soumettait la note à la signature de Si Abdelhamid Hajji, autre maître et père spirituel de nombre de conseillers de l'illustre et noble école, aux fins de la faire parvenir à Si Rabiah, il y avait constamment une fierté mêlée d'une espèce de douce inquiétude. Une fierté d'avoir fini l'étude et la douce inquiétude due à l'attente de la réaction du maître. Pleines de substance, les phrases griffonnées en marge de la note, soit en approuvaient le contenu, soit attiraient l'attention sur un point ou un angle qui, souvent, finissait par s'avérer essentiel dans l'approche. Lorsque ce n'était pas le cas, il reconnaissait avoir mal vu et qu'il n'avait pas la science infuse ! Mais, convaincu de son idée, pour l'en dissuader, il fallait une grosse artillerie d'arguments juridiques. C'est cet aspect qui constitue l'une des nombreuses facettes de l'érudition de Si Rabiah. Homme d'une grande culture, son savoir, enrichi par des lectures variées à l'infini, donnait l'impression d'être en présence d'une machine à raisonner, d'un instrument à édifier, d'un appareil qui trace en pointillés la ligne à suivre pour trouver les prémices de la solution possible.

A sa passion de comprendre et d'expliquer, Si Rabiah a toujours associé le désir de faire avancer le droit. Il n'était presque point de sujet sur lequel il n'entreprenait de recherches personnelles pour le mieux cerner et être au fait de ses plus infimes coins et recoins. Ainsi s'en trouvait-il si imprégné, si imbibé, que, par le truchement de ses collaborateurs, il faisait remettre l'ouvrage sur le métier, le suivant de près, jusqu'à la

* Témoignage publié dans le journal « Le Matin » du vendredi 15 août 2008

parution du texte au bulletin officiel. Très souvent, on recevait de lui une étude comparée d'une trentaine ou quarantaine de pages sur un sujet de droit lui tenant à cœur auquel il joignait un projet de loi ou de règlement demandant d'en faire un rapport circonstancié et de lui retourner le texte étudié et corrigé, ou, s'il le fallait, sous forme de contre projet.

Pour Si Rabiah, la lecture d'un texte juridique en cours d'élaboration ne doit jamais se faire avec clémence ou bienveillance. Ce serait une complicité en faveur de la médiocrité ! C'est par le regard critique, disait-il, que l'on rédige de bonnes et claires dispositions afin d'éviter de tomber dans l'amère situation des multiples interprétations ! Oui, rien de plus fâcheux, se plaisait-il à répéter, qu'un texte qui donne le sentiment d'être limpide et qui, lors de l'application, ouvre la porte à des lectures allant dans des sens diamétralement opposés !

Pour avoir eu l'honneur et le plaisir de travailler durant cinq années, sous la direction du regretté Si Rabiah, au secrétariat général du gouvernement, à la direction des études législatives, et de l'avoir donc côtoyé, je crois pouvoir dire que tout ceux qui ont eu la chance de l'approcher ont dû percevoir, au travers de sa personnalité, fort discrète, et de sa modestie, très peu courante, combien étaient grands son sens de l'éthique, son patriotisme et son acharnement au travail.

Alors qu'il était pratiquement à l'article de la mort, conscient que cette odieuse maladie broyait son être, il disait à l'une de ses connaissances qu'il continuerait à travailler jusqu'à son dernier souffle et que, tant que ses doigts pouvaient tenir un stylo, il n'arrêterait pas ! C'est bien le mardi 12 août qu'il a rejoint le séjour des justes, et, la veille, soit le lundi matin, ses collaborateurs avaient reçu, écrites de sa main, les réponses aux notes qui lui étaient parvenues le vendredi. N'était-ce pas la preuve irréfutable de l'alliance d'un esprit en éveil et d'une intelligence battant au rythme de son cœur ? Puisse-t-il, là où il nous a tous devancés, entendre ce témoignage et nous adresser un de ces sourires heureux dont il avait la spécialité !

La famille du secrétariat général du gouvernement est en deuil. Pour tous ses membres, c'est non seulement le ministre qui est décédé ; c'est l'homme dans toute sa grandeur d'âme, sa simplicité, sa générosité et son honnêteté, que l'on a perdu. Au sein de la maison à la destinée de laquelle il a présidé pendant près de quinze ans en tant que secrétaire général du gouvernement, Si Rabiah a laissé de nombreux orphelins qui, par sa disparition, ont perdu un maître.

J'aurais souhaité être plus éloquent, mais, cédant au choc encore récent et à l'émotion également présente, je me résous à une sage retraite me consolant à penser que, pour sa part, s'il avait été là, et sous le poids de la modestie qui était la sienne, il m'aurait fait discrètement signe de me limiter au minimum. Néanmoins, je suis certain que, gracieux et affable qu'il était, et avec toute la tendresse de cœur qui était son heureux partage, il aurait deviné ce qui est au-delà des mots et déborde les verbes !

Mohammed Amine BENABDALLAH
*Professeur de droit public
à l'Université Mohammed V,
Rabat-Souissi*